



20 au 22 septembre 2019

Fiche d'inscription

BATEAU			
Nom de baptême		N° du bateau	
Nom de course			
Contact attaché de presse			
SKIPPER			
Nom		Prénom	
N° de licence		Date de naissance	
Nationalité		N° mobile	
Club		<u>e.mail</u>	
Adresse postale			
Code postal		Ville	
Pays			
CO-SKIPPER			
Nom		Prénom	
N° de licence		Date de naissance	
Nationalité		N° mobile	
Club		<u>e.mail</u>	

J'autorise la SNBSM à utiliser les photos me représentant, ainsi que mon bateau, dans le cadre de sa politique de communication (Site internet, réseaux sociaux, flyers, magazine,...)

Je m'engage à fournir par mail à la SNBSM (siege@snbsm.com), organisateur de la régates :

- une photo du skipper et co-skipper libre de droits
- une photo du bateau libre de droits
- un bref CV nautique

Suite au verso →

Concurrents étrangers

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile 2019 doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Place au port

Emplacement au port : gratuité du port Bassin Vauban quai St-Louis pendant toute la durée de l'épreuve Possibilité d'accueil gratuit au pôle technique bassin Duguay Trouin un mois avant et à des tarifs très intéressants réservés aux bateaux qui participent à l'épreuve(du 20 Août au 20 octobre)

Date d'arrivée théorique du bateau		Date de départ théorique du bateau	
------------------------------------	--	------------------------------------	--

Droits d'inscription

Inscription en ligne possible sur www.snbsm.com.

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement complet.

Avant le 15 septembre 2019	Après le 15 septembre 2019
300 €	400 €

J'ai bien noté qu'il sera demandé à chaque skipper un chèque de caution de 500 Euros (cinq cents Euros) pour la mise à disposition de la balise de positionnement chaque heure (tracking). Ce chèque ne sera pas encaissé et sera rendu au skipper au moment de la restitution après la course.

<input type="checkbox"/> Règlement par chèque n° _____ libellé à l'ordre de la SNBSM.		
Fait à :	Signature:	
Le:		

Dossier à retourner par courrier accompagné de votre règlement à :
Société Nautique de la Baie de Saint-Malo - Quai du Bajoyer 35400 ST MALO

